

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Association
ALIFS –
Subvention 2019.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme
CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme
BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,
M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association ALIFS.

Agréée association d'éducation populaire et organisme de formation, l'ALIFS (Association du Lien Interculturel Familial et Social) a pour objectif de lutter contre les exclusions et de favoriser l'intégration par l'accès au droit, à la citoyenneté et à la culture.

Fort de cette expérience de terrain, l'ALIFS mène depuis près de 15 ans des ateliers de pratiques citoyennes auprès de jeunes de tous les niveaux scolaires.

À côté des actions de sensibilisation et de prévention autour notamment de la justice, de l'autorité, des incivilités et des droits de l'enfant, elle a pour objectif de rendre le jeune acteur, et ainsi de faciliter son implication dans la vie sociale. Pour ce faire, ses objectifs sont de :

- Faciliter l'information des jeunes face à la complexité des dispositifs administratifs et institutionnels de la société,
- Soutenir et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets,
- Encourager la participation des jeunes dans l'espace public,
- Impliquer les institutions et les politiques publiques dans les projets portés par des jeunes,
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.

Pour l'année 2019, L'association ALIFS va intervenir auprès d'un public scolaire, issu des écoles Pierre et Marie Curie et Louis Pasteur, du collège Georges Rayet mais aussi auprès des habitants des quartiers prioritaires et des jeunes hors temps scolaire.

De par l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500€ à l'Association ALIFS.

Vu la demande de l'association ALIFS en date du 30 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 16 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 500 € à l'Association ALIFS pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre	
Abstention :	2 MM. HADON, BUTEL